

**Nom commercial :** einZA mix Lawidur sgl 2K-PU-Buntlack, Basis 2 Stammlack

**Code produit:** 0071312

**Version actuelle:** 5.2.0, établi le: 28.08.2024

**Version remplacée:** 5.1.1, établi le: 24.05.2024

**Région:** BE

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial**

**einZA mix Lawidur sgl 2K-PU-Buntlack, Basis 2 Stammlack**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**  
peintures décoratives

**Utilisations contre-indiquées**  
Donnée non disponible.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Adresse**

einZA Farben GmbH & Co KG  
Junkersstraße 13  
30179 Hannover

N° de téléphone +49 (0)511 67490-0  
N° Fax +49 (0)511 67490-20  
e-mail info@einZA.com

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**  
sdb\_info@umco.de

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+32 (70) 245 245 (Belgische Giftnotrufzentrale)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Aquatic Chronic 3; H412

Flam. Liq. 3; H226

STOT SE 3; H335

STOT SE 3; H336

**Informations relatives à la classification**

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

**Pictogrammes de danger**



SGH02



SGH07

**Mention d'avertissement**

Attention

**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:**

Hydrocarbures, C9, aromatiques

**Mentions de danger**

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Nom commercial : einZA mix Lawidur sgl 2K-PU-Buntlack, Basis 2 Stammlack

Code produit: 0071312

Version actuelle: 5.2.0, établi le: 28.08.2024

Version remplacée: 5.1.1, établi le: 24.05.2024

Région: BE

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Mentions de danger (UE)**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
 EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

**Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
 P102 Tenir hors de portée des enfants.  
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser l'eau pulvérisée, la mousse résistant aux alcools, la poudre chimique sèche ou le dioxyde de carbone (CO2) pour l'extinction.  
 P405 Garder sous clef.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

**2.3 Autres dangers**

Evaluation PBT  
 Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.  
 Evaluation vPvB  
 Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

**3.2 Mélanges**

**Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	<b>dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]</b>			
	13463-67-7 236-675-5 022-006-00-2 01-2119489379-17	Carc. 2; H351i	>= 10,00 - < 25,00	% en poids
2	<b>Hydrocarbures, C9, aromatiques</b>		<b>cf. note bas de page (2)</b>	
	64742-95-6 918-668-5 649-356-00-4 01-2119455851-35	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H335 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411 Asp. Tox. 1; H304 EUH066	>= 10,00 - < 25,00	% en poids
3	<b>acétate de 2-butoxyéthyle</b>			
	112-07-2 203-933-3 607-038-00-2 01-2119475112-47	Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H302	>= 10,00 - < 25,00	% en poids
4	<b>acétate de 2-ethoxy-1-méthyléthyle</b>			
	54839-24-6 259-370-9 603-177-00-8 01-2119475116-39	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	>= 5,00 - < 10,00	% en poids
5	<b>Masse de la réaction du xylène avec l'éthylbenzène</b>			

**Nom commercial :** einZA mix Lawidur sgl 2K-PU-Buntlack, Basis 2 Stammlack

**Code produit:** 0071312

**Version actuelle:** 5.2.0, établi le: 28.08.2024

**Version remplacée:** 5.1.1, établi le: 24.05.2024

**Région:** BE

- 905-588-0 - 01-2119488216-32	Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H332 Asp. Tox. 1; H304 Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 STOT RE 2; H373 STOT SE 3; H335	< 5,00	% en poids
<b>6 dioxyde de silicium, préparé par voie chimique</b>			
7631-86-9 231-545-4 - 01-2119379499-16	-	< 5,00	% en poids
<b>7 acétate de n-butyle</b>			
123-86-4 204-658-1 607-025-00-1 01-2119485493-29	EUH066 Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	< 2,50	% en poids
<b>8 propylidynetriméthanol</b>			
77-99-6 201-074-9 - 01-2119486799-10	Repr. 2; H361fd	< 0,50	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

(2) Selon l'état actuel de connaissances et en appliquant les critères énoncés à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008, est exigée la classification indiquée ci-dessus. Celle-ci allant au-delà de la classification reportée dans le tableau 3 à l'annexe VI du règlement (CE) no 1272/2008.

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	V, W, 10	-	-	-
2	P	-	-	-
5	-	STOT RE 2; H373: C >= 10%	-	-

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
1	H351i par inhalation; -; -

Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)			
N°	orale	dermale	par inhalation
3		1500 mg/kg de poids corporel	

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Indications générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et faire appel à un médecin.

#### Après inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

#### Après contact cutané

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant cutané connu. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

#### Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel immédiatement à un médecin.

#### Après ingestion

**Nom commercial :** einZA mix Lawidur sgl 2K-PU-Buntlack, Basis 2 Stammlack

**Code produit:** 0071312

**Version actuelle:** 5.2.0, établi le: 28.08.2024

**Version remplacée:** 5.1.1, établi le: 24.05.2024

**Région:** BE

En cas d'ingestion accidentelle, rincer abondamment la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Agent d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, CO<sub>2</sub>, poudres, vapeur d'eau

##### Agent d'extinction non approprié

jet d'eau.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); Produits de pyrolyse toxiques; L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Pour les non-secouristes

Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas respirer les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

##### Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le rejet dans les égouts ou les cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. Le personnel doit porter des chaussures et des vêtements anti-statiques et le sol doit être réalisé en matériau conducteur. Eviter l'inhalation des poussières, vapeurs et aérosols lors de l'application du mélange. Le ponçage à sec, le découpage et / ou le soudage du film de peinture sèche peut donner lieu à de la poussière et / ou à des fumées dangereuses. Le ponçage / sablage humide doit être utilisé chaque fois que possible. Eviter l'inhalation des poussières de ponçage. Pour la protection individuelle, voir rubrique 8.

##### Mesures générales de protection et d'hygiène

**Nom commercial :** einZA mix Lawidur sgl 2K-PU-Buntlack, Basis 2 Stammlack

**Code produit:** 0071312

**Version actuelle:** 5.2.0, établi le: 28.08.2024

**Version remplacée:** 5.1.1, établi le: 24.05.2024

**Région:** BE

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Isoler des sources de chaleurs, des étincelles et des flammes nues. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles. L'équipement électrique doit être protégé selon les normes en vigueur. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Mesures techniques et conditions de stockage**

Respecter la législation relative à la santé et à la sécurité au travail. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Tenir éloigné de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer.

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Toujours conserver le mélange dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Ne jamais utiliser de pression pour vider le conteneur: ce conteneur n'est pas un équipement supportant la mise sous pression. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite. Garder les emballages solidement fermés. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

**Indications concernant le stockage avec d'autres produits**

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5	
	<b>Lijst van de grenswaarden voor blootstelling aan chemische agentia / Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques</b>			
	Titaandioxide / Titane (dioxyde de)			
	VLE (8h)	10	mg/m <sup>3</sup>	
2	acétate de 2-butoxyéthyle	112-07-2	203-933-3	
	<b>2000/39/EC</b>			
	2-Butoxyethyl acetate			
	VLE (courte durée)	333	mg/m <sup>3</sup>	50 ppm
	VLE (8h)	133	mg/m <sup>3</sup>	20 ppm
	Résorption de l'épiderme / sensibilisateur	Skin		
	<b>Lijst van de grenswaarden voor blootstelling aan chemische agentia / Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques</b>			
	2-Butoxyethylacetaat / Acétate de 2-butoxyéthyle			
	VLE (courte durée)	333	mg/m <sup>3</sup>	50 ppm
	VLE (8h)	133	mg/m <sup>3</sup>	20 ppm
	Remarque/s	D		
3	dioxyde de silicium, préparé par voie chimique	7631-86-9	231-545-4	
	<b>2004/37/EC</b>			
	Respirable crystalline silica dust			
	VLE (8h)	0,1 (9)	mg/m <sup>3</sup>	
4	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1	
	<b>EU 2019/1831</b>			
	n-Butyl acetate			

Nom commercial : einZA mix Lawidur sgl 2K-PU-Buntlack, Basis 2 Stammlack

Code produit: 0071312

Version actuelle: 5.2.0, établi le: 28.08.2024

Version remplacée: 5.1.1, établi le: 24.05.2024

Région: BE

VLE (courte durée)	723	mg/m <sup>3</sup>	150	ppm
VLE (8h)	241	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm
<b>Lijst van de grenswaarden voor blootstelling aan chemische agentia / Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques</b>				
Butylacetaat, alle isomeren n- iso sec tert / Acétate de butyle, tous les isomères n-iso sec tert				
VLE (courte durée)	712	mg/m <sup>3</sup>	150	ppm
VLE (8h)	238	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm

### Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

#### valeurs DNEL ( travailleurs )

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	<b>dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]</b>			<b>13463-67-7</b> <b>236-675-5</b>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	1,25 mg/m <sup>3</sup>
2	<b>Hydrocarbures, C9, aromatiques</b>			<b>64742-95-6</b> <b>918-668-5</b>
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	12,5 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	151 mg/m <sup>3</sup>
3	<b>acétate de 2-butoxyéthyle</b>			<b>112-07-2</b> <b>203-933-3</b>
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	169 mg/kg/jour
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	120 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	133 mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	333 mg/m <sup>3</sup>
4	<b>acétate de 2-ethoxy-1-méthyléthyle</b>			<b>54839-24-6</b> <b>259-370-9</b>
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	103 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	152 mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	2366 mg/m <sup>3</sup>
5	<b>Masse de la réaction du xylène avec l'éthylbenzène</b>			- <b>905-588-0</b>
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	212,00 mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	442,00 mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	442,00 mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	221,00 mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	221,00 mg/m <sup>3</sup>
6	<b>acétate de n-butyle</b>			<b>123-86-4</b> <b>204-658-1</b>
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	11 mg/kg/jour
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	11 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	300 mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	600 mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	300 mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	600 mg/m <sup>3</sup>
7	<b>propylidyntriméthanol</b>			<b>77-99-6</b> <b>201-074-9</b>
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	0,94 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	3,30 mg/m <sup>3</sup>

#### valeurs DNEL ( consommateur )

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	<b>dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]</b>			<b>13463-67-7</b> <b>236-675-5</b>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	210 µg/m <sup>3</sup>
2	<b>Hydrocarbures, C9, aromatiques</b>			<b>64742-95-6</b> <b>918-668-5</b>
	orale	(chronique) à long terme	systémique	7,5 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	7,5 mg/kg/jour

Nom commercial : einZA mix Lawidur sgl 2K-PU-Buntlack, Basis 2 Stammlack

Code produit: 0071312

Version actuelle: 5.2.0, établi le: 28.08.2024

Version remplacée: 5.1.1, établi le: 24.05.2024

Région: BE

3	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	32	mg/m <sup>3</sup>
	<b>acétate de 2-butoxyéthyle</b>			<b>112-07-2 203-933-3</b>	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	8,6	mg/kg/jour
	orale	à court terme (aiguë)	systémique	36	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	102	mg/kg/jour
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	72	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	80	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	200	mg/m <sup>3</sup>
4	<b>acétate de 2-ethoxy-1-méthyléthyle</b>			<b>54839-24-6 259-370-9</b>	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	13,1	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	62	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	181	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	1420	mg/m <sup>3</sup>
5	<b>Masse de la réaction du xylène avec l'éthylbenzène</b>			<b>- 905-588-0</b>	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	12,50	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	125,00	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	260,00	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	65,30	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	260,00	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	65,30	mg/m <sup>3</sup>
6	<b>acétate de n-butyle</b>			<b>123-86-4 204-658-1</b>	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	2	mg/kg/jour
	orale	à court terme (aiguë)	systémique	2	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	6	mg/kg/jour
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	6	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	35,7	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	300	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	35,7	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	300	mg/m <sup>3</sup>
7	<b>propylidyntriméthanol</b>			<b>77-99-6 201-074-9</b>	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,34	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	0,34	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	0,58	mg/m <sup>3</sup>

## valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE
	compartiment écologique	Type	Valeur
1	<b>acétate de 2-butoxyéthyle</b>		<b>112-07-2 203-933-3</b>
	Eau	eau douce	0,304 mg/L
	Eau	eau marine	0,0304 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	2,03 mg/kg
	Eau	eau marine sédiment	0,203 mg/kg
	Eau	Eau dégagement intermittent	0,56 mg/L
	sol	-	0,415 mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	90 mg/L
	empoisonnement secondaire	-	60 mg/kg nourriture
2	<b>acétate de 2-ethoxy-1-méthyléthyle</b>		<b>54839-24-6 259-370-9</b>
	Eau	eau douce	2 mg/L
	Eau	eau marine	0,2 mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	2 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	8,2 mg/kg poids sec

**Nom commercial :** einZA mix Lawidur sgl 2K-PU-Buntlack, Basis 2 Stammlack

**Code produit:** 0071312

**Version actuelle:** 5.2.0, établi le: 28.08.2024

**Version remplacée:** 5.1.1, établi le: 24.05.2024

**Région:** BE

	Eau	eau marine sédiment	0,82	mg/kg poids sec
	sol	-	0,67	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	62,5	mg/L
	empoisonnement secondaire	-	117	mg/kg nourriture
3	<b>Masse de la réaction du xylène avec l'éthylbenzène</b>		<b>-</b> <b>905-588-0</b>	
	Eau	eau douce	0,327	mg/L
	Eau	eau marine	0,327	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	12,46	mg/kg
	Eau	eau marine sédiment	12,46	mg/kg
	sol	-	2,31	mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	6,58	mg/L
4	<b>acétate de n-butyle</b>		<b>123-86-4</b> <b>204-658-1</b>	
	Eau	eau douce	0,18	mg/L
	Eau	eau marine	0,018	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	0,981	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,098	mg/kg poids sec
	sol	-	0,09	mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	35,6	mg/L

## 8.2 Contrôle de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Veiller à assurer une aération suffisante. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures aux valeurs limites d'exposition, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

### Équipement de protection individuelle

#### Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition. Application au rouleau/pinceau: Filtre A2. Pulvérisation: Filtre A2P2. (DIN EN 14387)

#### Protection des yeux / du visage

Porter des lunettes de protection contre des projections de liquide. Lunettes avec protection latérale (EN 166)

#### Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	En cas de contact à court terme / protection contre projections: caoutchouc nitrile		
Épaisseur du matériel	>	0,4	mm
Temps de passage	>	120	min
Matériau approprié	En cas de contact prolongé : caoutchouc nitrile		
Épaisseur du matériel	>	0,4	mm
Temps de passage	>	480	min

#### Divers

**Nom commercial :** einZA mix Lawidur sgl 2K-PU-Buntlack, Basis 2 Stammlack

**Code produit:** 0071312

**Version actuelle:** 5.2.0, établi le: 28.08.2024

**Version remplacée:** 5.1.1, établi le: 24.05.2024

**Région:** BE

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux hautes températures.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement**

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat d'agrégation</b>	
liquide	
<b>Etat</b>	
liquide	
<b>Couleur</b>	
Suivant le nom du produit	
<b>Odeur</b>	
de solvant	
<b>pH</b>	
Motif pour incication du pH manquante	substance/mélange insoluble (dans l'eau)
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	
Valeur	> 120 °C
Substance de référence	Mélange de solvants
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Température de décomposition</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point d'éclair</b>	
Valeur	40 - 42 °C
Méthode	Closed Cup
<b>Température d'inflammation</b>	
Valeur	> 200 °C
Substance de référence	Mélange de solvants
<b>Propriétés comburantes</b>	
Non applicable	
<b>Inflammabilité</b>	
Non applicable	
<b>Limites inférieure d'explosion</b>	
Valeur	> 0,6 % en vol
Substance de référence	Mélange de solvants
<b>Limites supérieure d'explosion</b>	
Valeur	< 7,5 % en vol
Substance de référence	Mélange de solvants
<b>Pression de vapeur</b>	
Valeur	< 100 hPa
Température de référence	50 °C
Substance de référence	Mélange de solvants
<b>Densité de vapeur relative</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Densité relative</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Densité</b>	

**Nom commercial :** einZA mix Lawidur sgl 2K-PU-Buntlack, Basis 2 Stammlack

**Code produit:** 0071312

**Version actuelle:** 5.2.0, établi le: 28.08.2024

**Version remplacée:** 5.1.1, établi le: 24.05.2024

**Région:** BE

Valeur	1,09 - 1,20	g/cm <sup>3</sup>
Température de référence	20	°C
Méthode	DIN 51757	

Solubilité dans l'eau	
Remarque/s	non miscible

Solubilité	
Donnée non disponible.	

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5

Non applicable	
Source	ECHA

2	acétate de 2-butoxyéthyle	112-07-2	203-933-3
---	---------------------------	----------	-----------

log Pow	1,51
Température de référence	25 °C

3	acétate de 2-ethoxy-1-méthyléthyle	54839-24-6	259-370-9
---	------------------------------------	------------	-----------

log Pow	0,76
Température de référence	22 °C

concerne	pH 7
Source	ECHA

4	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
---	---------------------	----------	-----------

log Pow	2,3
Température de référence	25 °C

Méthode	OCDE 117
Source	ECHA

5	propylidynetriméthanol	77-99-6	201-074-9
---	------------------------	---------	-----------

log Pow	-0,47
Température de référence	26 °C

Méthode	OECD
Source	ECHA

Viscosité cinématique	
Valeur	50 - 55 sec
Température de référence	20 °C
Méthode	DIN EN 2431 (6 mm)

Essai de séparation des dissolvants	
Valeur	< 3 %
Température de référence	20 °C

Caractéristiques des particules	
Donnée non disponible.	

## 9.2 Autres informations

Autres informations	
Donnée non disponible.	

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart des agents oxydants et des matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.4 Conditions à éviter

**Nom commercial :** einZA mix Lawidur sgl 2K-PU-Buntlack, Basis 2 Stammlack

**Code produit:** 0071312

**Version actuelle:** 5.2.0, établi le: 28.08.2024

**Version remplacée:** 5.1.1, établi le: 24.05.2024

**Région:** BE

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

### 10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun, si entreposé, manipulé et transporté correctement. En cas d'incendie: voir rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)	
Nom du produit	
einZA mix Lawidur sgl 2K-PU-Buntlack, Basis 2 Stammlack	
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA orale > 2000 mg/kg).

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
DL50	>	3492	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		
3	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
DL50		10760	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 423		
Source	ECHA		
4	propylidynetriméthanol	77-99-6	201-074-9
DL50		14700	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		

Toxicité dermale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)	
Nom du produit	
einZA mix Lawidur sgl 2K-PU-Buntlack, Basis 2 Stammlack	
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA cutanée > 2000 mg/kg).

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
DL50	>	3160	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		

**Nom commercial :** einZA mix Lawidur sgl 2K-PU-Buntlack, Basis 2 Stammlack

**Code produit:** 0071312

**Version actuelle:** 5.2.0, établi le: 28.08.2024

**Version remplacée:** 5.1.1, établi le: 24.05.2024

**Région:** BE

Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
<b>2</b>	<b>acétate de 2-butoxyéthyle</b>	<b>112-07-2</b>	<b>203-933-3</b>
DL50	env.	1500	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Source	ECHA		
<b>3</b>	<b>acétate de n-butyle</b>	<b>123-86-4</b>	<b>204-658-1</b>
DL50	>	14112	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
<b>4</b>	<b>propylidynetriméthanol</b>	<b>77-99-6</b>	<b>201-074-9</b>
DL50	>	10000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Source	ECHA		

#### Toxicité aiguë par inhalation (résultat du calcul ATE du mélange)

##### Nom du produit

**einZA mix Lawidur sgl 2K-PU-Buntlack, Basis 2 Stammlack**

##### Remarque/s

Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA inhalation: > 20.000 ppmV (gaz), > 20 mg/l ( vapeurs), > 5 mg/l (poussières/brouillards).

#### Toxicité aiguë par inhalation

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]</b>	<b>13463-67-7</b>	<b>236-675-5</b>
CL50		5,09	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>2</b>	<b>Hydrocarbures, C9, aromatiques</b>	<b>64742-95-6</b>	<b>918-668-5</b>
CL50	>	6,193	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>3</b>	<b>acétate de 2-butoxyéthyle</b>	<b>112-07-2</b>	<b>203-933-3</b>
CL50		3,91	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Brouillard		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
<b>4</b>	<b>acétate de 2-ethoxy-1-méthyléthyle</b>	<b>54839-24-6</b>	<b>259-370-9</b>
CL50	>	6,99	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		

**Nom commercial :** einZA mix Lawidur sgl 2K-PU-Buntlack, Basis 2 Stammlack

**Code produit:** 0071312

**Version actuelle:** 5.2.0, établi le: 28.08.2024

**Version remplacée:** 5.1.1, établi le: 24.05.2024

**Région:** BE

Source Evaluation/Classement	ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
---------------------------------	--

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Espèces Méthode Source Évaluation Evaluation/Classement		lapin OCDE 404 ECHA Non irritant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
Espèces Méthode Source Évaluation Evaluation/Classement		lapin OCDE 404 ECHA irritant faible Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
3	acétate de 2-ethoxy-1-méthyléthyle	54839-24-6	259-370-9
Durée d'exposition		4	h
Espèces Méthode Source Évaluation Evaluation/Classement		lapin OCDE 404 ECHA Non irritant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
4	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
Espèces Méthode Source Évaluation		lapin OCDE 404 ECHA Non irritant	
5	propylidyntriméthanol	77-99-6	201-074-9
Espèces Source Évaluation		lapin ECHA Non irritant	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Espèces Méthode Source Évaluation Evaluation/Classement		lapin OCDE 405 ECHA Non irritant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
Espèces Méthode Source Évaluation		lapin OCDE 405 ECHA Non irritant	
3	acétate de 2-ethoxy-1-méthyléthyle	54839-24-6	259-370-9
Espèces Méthode Source Évaluation Evaluation/Classement		lapin OCDE 405 ECHA Non irritant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

**Nom commercial :** einZA mix Lawidur sgl 2K-PU-Buntlack, Basis 2 Stammlack

**Code produit:** 0071312

**Version actuelle:** 5.2.0, établi le: 28.08.2024

**Version remplacée:** 5.1.1, établi le: 24.05.2024

**Région:** BE

4	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
5	propylidynetriméthanol	77-99-6	201-074-9
Espèces	lapin		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Voie d'exposition		Peau	
Espèces	souris		
Méthode	OCDE 429		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
Voie d'exposition		Peau	
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
3	acétate de 2-butoxyéthyle	112-07-2	203-933-3
Voie d'exposition		Peau	
Espèces	cobaye		
Méthode	440/2008/EC B.6		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
4	acétate de 2-ethoxy-1-méthyléthyle	54839-24-6	259-370-9
Voie d'exposition		Peau	
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
5	propylidynetriméthanol	77-99-6	201-074-9
Voie d'exposition		Peau	
Espèces	souris		
Méthode	OCDE 429		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Type d'examen		In vitro mammalian cytogenicity	
Méthode	OECD 487		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition		orale	
Type d'examen		In vivo mammalian somatic cell study: cytogenicity / erythrocyte micronucleus	
Espèces		rat	

Nom commercial : einZA mix Lawidur sgl 2K-PU-Buntlack, Basis 2 Stammlack

Code produit: 0071312

Version actuelle: 5.2.0, établi le: 28.08.2024

Version remplacée: 5.1.1, établi le: 24.05.2024

Région: BE

Méthode	OECD 474
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>2</b>	<b>Hydrocarbures, C9, aromatiques</b> <b>64742-95-6</b> <b>918-668-5</b>
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>3</b>	<b>acétate de 2-butoxyéthyle</b> <b>112-07-2</b> <b>203-933-3</b>
Type d'examen	Chromosome aberration test
Méthode	OECD 473
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>4</b>	<b>acétate de 2-ethoxy-1-méthyléthyle</b> <b>54839-24-6</b> <b>259-370-9</b>
Type d'examen	étude de mutation génique in vitro sur des bactéries
Espèces	Salmonella typhimurium
Méthode	OECD 471
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>5</b>	<b>acétate de n-butyle</b> <b>123-86-4</b> <b>204-658-1</b>
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>6</b>	<b>propylidyntriméthanol</b> <b>77-99-6</b> <b>201-074-9</b>
Type d'examen	étude de mutation génique in vitro sur des bactéries
Espèces	Salmonella typhimurium: TA 1535, TA 1537, TA 98, TA 100; Escherichia coli WP2 uvrA
Méthode	OECD 471
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]</b>	<b>13463-67-7</b>	<b>236-675-5</b>
Voie d'exposition		orale	
NOAEL		≥ 1000 mg/kg bw/d	
Type d'examen		étude de toxicité de reproduction effectuée sur une génération	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 443	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Voie d'exposition		orale	
NOAEL		1000 mg/kg bw/d	
Type d'examen		Étude de toxicité pour le développement prénatal	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 414	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>2</b>	<b>Hydrocarbures, C9, aromatiques</b>	<b>64742-95-6</b>	<b>918-668-5</b>
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>3</b>	<b>acétate de n-butyle</b>	<b>123-86-4</b>	<b>204-658-1</b>
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Nom commercial : einZA mix Lawidur sgl 2K-PU-Buntlack, Basis 2 Stammlack

Code produit: 0071312

Version actuelle: 5.2.0, établi le: 28.08.2024

Version remplacée: 5.1.1, établi le: 24.05.2024

Région: BE

4	propylidynetriméthanol	77-99-6	201-074-9
Voie d'exposition		orale	
NOAEL		2200	ppm
Durée d'exposition		19	semaines
Espèces	rat (mâle/femelle)		
Méthode	OECD 443		
Source	ECHA		

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Voie d'exposition		orale	
NOEL		7500	mg/kg bw/d
Espèces	souris		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	acétate de 2-butoxyéthyle	112-07-2	203-933-3
Espèces	souris		
Méthode	OECD 451		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique			
Donnée non disponible.			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Voie d'exposition		orale	
NOAEL		> 962	mg/kg bw/d
Espèces	rat		
Méthode	OECD 408		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Voie d'exposition		par inhalation	
Espèces	rat		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	acétate de 2-butoxyéthyle	112-07-2	203-933-3
Méthode	OECD 408		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
3	acétate de 2-ethoxy-1-méthyléthyle	54839-24-6	259-370-9
Voie d'exposition		dermale	
Durée d'exposition		3	mois
Espèces	lapin		
Méthode	OECD 411		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.	
4	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
Voie d'exposition		par inhalation	
NOAEC		500	ppm
Durée d'exposition		90	jour(s)

**Nom commercial :** einZA mix Lawidur sgl 2K-PU-Buntlack, Basis 2 Stammlack

**Code produit:** 0071312

**Version actuelle:** 5.2.0, établi le: 28.08.2024

**Version remplacée:** 5.1.1, établi le: 24.05.2024

**Région:** BE

Espèces	rat
Méthode	EPA OTS 798.2450
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>5</b>	<b>propylidynetriméthanol</b> <b>77-99-6</b> <b>201-074-9</b>
Voie d'exposition	orale
NOAEL	67 mg/kg bw/d
Durée d'exposition	14 semaines
Espèces	rat (mâle/femelle)
Source	ECHA

#### Danger par aspiration

Donnée non disponible.

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

#### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. L'ingestion peut provoquer des nausées, des diarrhées et des vomissements. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et immédiats et aussi les effets chroniques des composants pour l'exposition à court terme et à long terme par voie orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Autres informations

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>Hydrocarbures, C9, aromatiques</b>	<b>64742-95-6</b>	<b>918-668-5</b>
LL50		9,2	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
<b>2</b>	<b>acétate de 2-butoxyéthyle</b>	<b>112-07-2</b>	<b>203-933-3</b>
CL50	env.	28	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
<b>3</b>	<b>acétate de 2-ethoxy-1-méthyléthyle</b>	<b>54839-24-6</b>	<b>259-370-9</b>
CL50		140	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>4</b>	<b>acétate de n-butyle</b>	<b>123-86-4</b>	<b>204-658-1</b>
CL50		18	mg/l

**Nom commercial :** einZA mix Lawidur sgl 2K-PU-Buntlack, Basis 2 Stammlack

**Code produit:** 0071312

**Version actuelle:** 5.2.0, établi le: 28.08.2024

**Version remplacée:** 5.1.1, établi le: 24.05.2024

**Région:** BE

Durée d'exposition	96	h
Espèces	Pimephales promelas	
Méthode	OCDE 203	
Source	ECHA	
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>5</b>	<b>propylidyntriméthanol</b>	<b>77-99-6</b> <b>201-074-9</b>
CL50	>	1000 mg/l
Durée d'exposition	96	h
Espèces	Alburnus Alburnus	
Source	ECHA	

#### Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

#### Toxicité pour les daphnies (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>Hydrocarbures, C9, aromatiques</b>	<b>64742-95-6</b>	<b>918-668-5</b>
LE50		3,2	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
<b>2</b>	<b>acétate de 2-butoxyéthyle</b>	<b>112-07-2</b>	<b>203-933-3</b>
CE50		37	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	DIN 38412 Part 11		
Source	ECHA		
<b>3</b>	<b>acétate de 2-ethoxy-1-méthyléthyle</b>	<b>54839-24-6</b>	<b>259-370-9</b>
CE50		110	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>4</b>	<b>acétate de n-butyle</b>	<b>123-86-4</b>	<b>204-658-1</b>
CE50		44	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>5</b>	<b>propylidyntriméthanol</b>	<b>77-99-6</b>	<b>201-074-9</b>
CE50		13000	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	ECHA		

#### Toxicité pour les daphnies (chronique)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>acétate de n-butyle</b>	<b>123-86-4</b>	<b>204-658-1</b>
NOEC		23	mg/l
Durée d'exposition		21	jour(s)
Espèces	Daphnia magna		
concerne	CAS 110-19-0		
Méthode	OECD 211		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
<b>2</b>	<b>propylidyntriméthanol</b>	<b>77-99-6</b>	<b>201-074-9</b>
NOEC	>	1000	mg/l

**Nom commercial :** einZA mix Lawidur sgl 2K-PU-Buntlack, Basis 2 Stammlack

**Code produit:** 0071312

**Version actuelle:** 5.2.0, établi le: 28.08.2024

**Version remplacée:** 5.1.1, établi le: 24.05.2024

**Région:** BE

Durée d'exposition	21	jour(s)
Espèces	Daphnia magna	
Méthode	OECD	
Source	ECHA	

<b>Toxicité pour les algues (aigüe)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
CE50	>	100	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Raphidocelis subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	<b>Hydrocarbures, C9, aromatiques</b>	<b>64742-95-6</b>	<b>918-668-5</b>
LE50		2,9	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
3	<b>acétate de 2-butoxyéthyle</b>	<b>112-07-2</b>	<b>203-933-3</b>
CE50		1570	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	ISO 8692		
Source	ECHA		
4	<b>acétate de 2-ethoxy-1-méthyléthyle</b>	<b>54839-24-6</b>	<b>259-370-9</b>
CE50	>	100	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
5	<b>acétate de n-butyle</b>	<b>123-86-4</b>	<b>204-658-1</b>
CE50		397	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Selenastrum capricornutum		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
6	<b>propylidyntriméthanol</b>	<b>77-99-6</b>	<b>201-074-9</b>
CE50	>	1000	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Selenastrum capricornutum		
Méthode	OCDE		
Source	ECHA		

<b>Toxicité pour les algues (chronique)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	<b>acétate de n-butyle</b>	<b>123-86-4</b>	<b>204-658-1</b>
NOEC		196	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Raphidocelis subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

<b>Toxicité sur bactéries</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	<b>Hydrocarbures, C9, aromatiques</b>	<b>64742-95-6</b>	<b>918-668-5</b>
CE50	>	99	mg/l

**Nom commercial :** einZA mix Lawidur sgl 2K-PU-Buntlack, Basis 2 Stammlack

**Code produit:** 0071312

**Version actuelle:** 5.2.0, établi le: 28.08.2024

**Version remplacée:** 5.1.1, établi le: 24.05.2024

**Région:** BE

Durée d'exposition		10	min
Espèces	boue activée		
Méthode	OCDE 209		
Source	ECHA		
<b>2</b>	<b>acétate de 2-butoxyéthyle</b>	<b>112-07-2</b>	<b>203-933-3</b>
CE 20	>=	900	mg/l
Espèces	boue activée		
Méthode	ISO 8192		
Source	ECHA		
<b>3</b>	<b>acétate de n-butyle</b>	<b>123-86-4</b>	<b>204-658-1</b>
CI50		356	mg/l
Durée d'exposition		40	h
Espèces	Tetrahymena pyriformis (Protozoen)		
Source	ECHA		
<b>4</b>	<b>propylidyntriméthanol</b>	<b>77-99-6</b>	<b>201-074-9</b>
CE50	>	1000	
Durée d'exposition		3	h
Espèces	boue activée		
Méthode	EU C.11		
Source	ECHA		

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]</b>	<b>13463-67-7</b>	<b>236-675-5</b>
Source	ECHA		
Évaluation	Cela ne s'applique pas aux substances inorganiques.		
<b>2</b>	<b>Hydrocarbures, C9, aromatiques</b>	<b>64742-95-6</b>	<b>918-668-5</b>
Type	BSB		
Valeur		78	%
Durée		28	j
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
<b>3</b>	<b>acétate de 2-ethoxy-1-méthyléthyle</b>	<b>54839-24-6</b>	<b>259-370-9</b>
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		100	%
Durée		28	j
Méthode	OCDE 301 D		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
<b>4</b>	<b>acétate de n-butyle</b>	<b>123-86-4</b>	<b>204-658-1</b>
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		83	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 D		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
<b>5</b>	<b>propylidyntriméthanol</b>	<b>77-99-6</b>	<b>201-074-9</b>
Valeur		100	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 302 B		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
Dégradabilité abiotique			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>acétate de n-butyle</b>	<b>123-86-4</b>	<b>204-658-1</b>
Type	Photolyse		
Demi-vie		3,3	jour(s)
Température de référence		25	°C

Nom commercial : einZA mix Lawidur sgl 2K-PU-Buntlack, Basis 2 Stammlack

Code produit: 0071312

Version actuelle: 5.2.0, établi le: 28.08.2024

Version remplacée: 5.1.1, établi le: 24.05.2024

Région: BE

Source	ECHA
--------	------

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
FBC		15,3	
Méthode		Calcul du modèle QSAR	
Source		ECHA	
2	propylidyntriméthanol	77-99-6	201-074-9
FBC		< 17	
Espèces		Cyprinus carpio	
Méthode		OECD 305 C	
Source		ECHA	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5
Non applicable			
Source		ECHA	
2	acétate de 2-butoxyéthyle	112-07-2	203-933-3
log Pow		1,51	
Température de référence		25 °C	
3	acétate de 2-ethoxy-1-méthyléthyle	54839-24-6	259-370-9
log Pow		0,76	
Température de référence		22 °C	
concerne		pH 7	
Source		ECHA	
4	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
log Pow		2,3	
Température de référence		25 °C	
Méthode		OCDE 117	
Source		ECHA	
5	propylidyntriméthanol	77-99-6	201-074-9
log Pow		-0,47	
Température de référence		26 °C	
Méthode		OECD	
Source		ECHA	

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Nom du produit	
einZA mix Lawidur sgl 2K-PU-Buntlack, Basis 2 Stammlack	
Evaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.
Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

### 12.8 Autres informations

Autres informations	
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.	

**Nom commercial :** einZA mix Lawidur sgl 2K-PU-Buntlack, Basis 2 Stammlack

**Code produit:** 0071312

**Version actuelle:** 5.2.0, établi le: 28.08.2024

**Version remplacée:** 5.1.1, établi le: 24.05.2024

**Région:** BE

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Code de déchets 08 01 11\* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

#### Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé. Les récipients vides doivent être mis au rebut ou remis à neuf.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN UN1263

IMDG UN1263

ICAO-TI / IATA UN1263

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN PEINTURES

IMDG PAINT

ICAO-TI / IATA Paint

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN - Classe 3

Étiquette 3

Code de classification F1

Code de restriction en tunnels D/E

N° d'identification de danger 30

Remarque/s (ADR/RID/ADN) Les récipients ayant une capacité <= 450 l ne sont pas assujettis aux prescriptions ADR (voir 2.2.3.1.5)

IMDG - Classe 3

Étiquettes 3

Remarque/s (IMDG) Les récipients dont la capacité est inférieure ou égale à <= 450l ne sont pas soumis aux dispositions du code IMDG, chapitre 4.1, 5.2 et 6.1 (cfr. Code IMDG 2.3.2.5)

ICAO-TI / IATA - Classe 3

Étiquettes 3

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN III

IMDG III

ICAO-TI / IATA III

### 14.5 Dangers pour l'environnement

EmS F-E+S-E

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur: Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale. S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**Nom commercial :** einZA mix Lawidur sgl 2K-PU-Buntlack, Basis 2 Stammlack

**Code produit:** 0071312

**Version actuelle:** 5.2.0, établi le: 28.08.2024

**Version remplacée:** 5.1.1, établi le: 24.05.2024

**Région:** BE

## 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### Règlements UE

#### **Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

#### **Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

#### **Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX**

Le produit est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 . N° 3, 40

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	Calcaire	1317-65-3	215-279-6	75
2	carbonate-de-calcium	471-34-1	207-439-9	75
3	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	236-675-5	75
4	xylène	1330-20-7	215-535-7	75

#### **DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger : P5c

#### **Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)**

Teneur en VOC 43,60 %

#### **Directive 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules**

Valeur limite pour la teneur en COV, spécifiée à l'annexe II de la directive n° 2004/42/CE catégorie de produit: j, type: (Lb) à base de solvant = 500 g/l  
teneur maximale en COV pour le produit prêt à l'emploi = < 500 g/l

### Prescriptions nationales

#### **Autres prescriptions nationales**

Respecter les réglementations nationales en matière de manipulation et d'utilisation de substances dangereuses. Port des EPI préconisés par les normes en vigueur.

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

## RUBRIQUE 16: Autres informations

#### **Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur. Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

#### **Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

**Nom commercial :** einZA mix Lawidur sgl 2K-PU-Buntlack, Basis 2 Stammlack

**Code produit:** 0071312

**Version actuelle:** 5.2.0, établi le: 28.08.2024

**Version remplacée:** 5.1.1, établi le: 24.05.2024

**Région:** BE

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H351i	Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)**

P	La classification harmonisée comme substance cancérigène ou mutagène s'applique, à moins qu'il puisse être établi que la substance contient moins de 0,1 % m/m de benzène (no Einecs 200-753-7), auquel cas la classification est effectuée conformément au titre II du présent règlement pour ces classes de danger aussi. Si la substance n'est pas classée comme cancérigène ou mutagène, au minimum les conseils de prudence (P102-)P260-P262-P301 + P310-P331 s'appliquent.
V	Si la substance est mise sur le marché en tant que fibres (diamètre < 3 µm, longueur > 5 µm et rapport d'aspect ≥ 3:1) ou en tant que particules de la substance satisfaisant aux critères de l'OMS relatifs aux fibres ou en tant que particules dont la chimie de surface a été modifiée, leurs propriétés dangereuses doivent être évaluées conformément au titre II du présent règlement, afin de déterminer s'il convient d'appliquer une catégorie supérieure (cancérigène 1B ou 1 A) et/ou d'autres voies d'exposition (orale ou cutanée).
W	On a observé que la cancérigénicité de cette substance se manifeste lorsque de la poussière respirable est inhalée dans des quantités donnant lieu à une réduction sensible des mécanismes d'élimination des particules dans le poumon. La présente note a pour but de décrire la toxicité particulière de la substance, et ne constitue pas un critère pour la classification en vertu du présent règlement.
1	Les concentrations indiquées ou, en l'absence de valeurs, les concentrations génériques du présent règlement (tableau 3.1) ou les concentrations génériques de la directive 1999/45/CE (tableau 3.2) sont les pourcentages en poids de l'élément métallique, calculés par rapport au poids total du mélange.

**Service ayant établi cette fiche de données de sécurité**

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 653579